

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 55/2023 SERVICE : Développement économique S/c du SERVICE COMMUN DE LA COMMANDE PUBLIQUE

DECISION DU PRESIDENT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ETUDES MA 23/071
MANDAT ETUDES PRE-OPERATIONNELLES SPL LAD/CCES
POUR LA REQUALIFICATION DU SITE DE LA CROIX GAUDIN A
SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC (OP N°12.265)

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code civil et notamment son article 1984 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article L300-3 I al. 1°,

Vu le Code de la commande publique et notamment son article L.2422-5 et suivants,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon, et en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020, désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la décision n° 3 du Bureau communautaire du 14 mars 2023 confiant la maîtrise d'ouvrage à la SPL LAD, en vue de la réalisation des études pré-opérationnelles pour la requalification du site de la Croix Gaudin à Saint Etienne de Montluc,

Vu la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage notifiée en date du 13 avril 2023 à la SPL LAD,

Vu le marché d'études pré-opérationnelles pour l'élaboration d'un plan guide (niveau esquisse) pour la requalification du Parc de la Croix Gaudin à Saint-Etienne-de-Montluc et passé en application de l'article R. 2123-1 1° du code de la commande publique en date du 22 mai 2023,

Attendu que les crédits nécessaires à la réalisation des études pré-opérationnelles pour la requalification du site de la Croix Gaudin à Saint-Etienne-de-Montluc sont inscrits au budget annexe développement économique 2023.

DECIDE :

Objet

D'attribuer le marché d'études pré-opérationnelles pour la requalification du Parc de la Croix Gaudin à Saint-Etienne-de-Montluc, sur proposition de la SPL Loire Atlantique Développement (LAD), au groupement d'opérateurs économiques **Super 8 (mandataire) / Ingénierie TUGEC / AD INGE**, pour une durée prévisionnelle de 8 mois.

Prix

Les prestations sont réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement et par exception, par prix unitaire sur les postes identifiés dans la décomposition du prix en cas de survenance du besoin concerné (voir DPGF joint).

- Tranche ferme : 72 175,00 euros H.T.
- Tranche optionnelle 1 - Délimitation foncière de l'îlot dédié au projet GRDF : 750,00 euros H.T.
- Tranche optionnelle 2 - Fiche de lot pour le foncier GRDF « campus Energy » : 2 300,00 euros H.T.

Modalités

La présente décision sera suivie de la signature du marché d'études pré-opérationnelles par la SPL LAD.

Fait à Savenay, le 17 juillet 2023

Pour le Président absent
et par délégation
Le 1^{er} Vice-président
Michel MÉZARD

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 20 JUIL 2023
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 20 JUIL 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU

